Toulouse, le 31 janvier 2017

*Inégalité professionnelle à la rédaction de La Dépêche du Midi*

# Sexisme : la direction aggrave encore son cas

"Comment communiquer sur la journée de la femme?" C'est la question qui était, en fin 2016, à l'ordre du jour d'une réunion de "l'Arboretum", une cellule marketing montée par la direction de La Dépêche du Midi pour insuffler "l'esprit start up" (sic) aux salariés de La Dépêche. Pour les journalistes que nous sommes, le seul moyen de communiquer vraiment, c'est tout simplement d'informer. Informer, en la matière, c'est d'abord rappeler - du moins si on ne veut pas détourner l'objet de cette événement - que la "journée de la femme" est en fait la "journée internationale des droits des femmes". Informer, c'est aussi mettre en perspective et commenter. Ici, le commentaire préliminaire pourrait-être le suivant : "**En matière de droits des femmes, La Dépêche du Midi n'a vraiment de leçon à donner à personne** et peut-être ferait-elle mieux de respecter les dispositions légales concernant l'égalité professionnelle avant de songer à communiquer".

Car les chiffres que nous énonçons ci-après sont tristement éloquents. **L'inégalité salariale entre hommes et femmes journalistes au sein de La Dépêche ne cesse de se creuser**. Dans un vieux communiqué de 2004, nous posions déjà cette terrible équation: une journaliste = un journaliste – 400 €. Nous n'en sommes hélas plus là ! **Année après année, les décisions et orientations de la direction aggravent une situation qui confine désormais au sexisme volontaire assumé**. L'examen des données sociales fait froid dans le dos: l'écart salarial entre hommes et femmes journalistes au sein de l'UES Dépêche ne cesse de grandir. Il est passé à 515 € en 2012, puis à 692 € en 2013, et à 720 euros en 2014. Constante dans son obscurantisme, la direction a battu un **nouveau record de la honte en 2015 à l'UES Dépêche: la différence entre la rémunération moyenne mensuelle d'un journaliste et d'une journaliste en CDI est de 760 euros.** Il faut dire que rien n'arrête l'atavisme sexiste et le machisme des dirigeants de la rédaction de La Dépêche qui prospère sans complexe et en toute impunité.

Pourtant, depuis quelques années, la direction dit remplir ses obligations légales dans le domaine de l'égalité homme-femme (EHF). En fait, au mieux, la direction se contente de saupoudrages et jète de la poudre aux yeux à l'administration du travail. Ainsi, en 2015, une demi-douzaine environ de journalistes femmes a vu, en toute fin d'année, sa situation salariale améliorée en raison de l'enveloppe consacrée au rétablissement de l'égalité professionnelle, d'une hauteur de 0,02% de la masse salariale des journalistes (à effectif constant). Des augmentations souvent peu durables et peu coûteuses puisqu'elles se portent beaucoup sur des journalistes proches de la retraite.

**une journaliste**
**= un journaliste - 760 euros**

A ce rythme, cette goutte d'eau dans un océan d'injustices et de discriminations pourrait, selon nos calculs, combler l'écart salarial... vers 2050. Encore faudrait-il que, dans le même temps, la direction cesse de ne promouvoir que des hommes, ou presque. Car, elles aussi, **les augmentations individuelles et primes exceptionnelles sont frappées du sceau d'un sexisme testostéroné**.

Qu'on en juge !

Parmi les augmentations individuelles (entendez par là celles qui ne sont pas dues à des accords, à l'EHF, ou à l'ancienneté, mais à des promotions "au mérite" décidées par la direction) **en 2015, 16 "promotions" de journalistes**

**ont concerné des hommes contre 2 seulement pour des femmes** (soit 11,11%: un chiffre en constante stagnation, puisque, sur les quatre dernières années, 73 hommes ont ainsi été promus pour seulement 7 femmes).

Les chiffres sont largement plus accablants encore (si, si, c'est possible !) lorsqu'on examine les "primes exceptionnelles" attribuées aux journalistes. En 2015, 7 journalistes "méritants" ont bénéficié de cette "récompense"; en 2014, ils étaient 8; en 2013, 10; en 2012, 11. Ainsi**, au cours des 4 dernières années, 36 primes "exceptionnelles" ont été attribuées à des journalistes, mais aucune à des femmes !** Il est tout aussi accablant de constater que **l'enveloppe allouée aux seuls journalistes mâles par ces primes (12 550 euros en 2015) dépasse la somme attribuée à des journalistes femmes en guise de "rétablissement de l'égalité salariale"**. Dans ces conditions, ce pseudo-rétablissement n'est qu'une fiction, un jeu de dupes dont sont victimes les femmes journalistes, véritablement sanctionnées professionnellement en raison de leur sexe.

Où sont donc les femmes ? Sans doute pas dans les petits papiers de la direction de la rédaction. Presque aucune ne semble assez méritante à ses yeux. D'ailleurs, elle les cantonne aux seconds rôles. A La Dépêche du Midi, deux d'entre-elles seulement (dont une promue en 2016, enfin!) occupent un poste dans la petite ou grande hiérarchie de la rédaction. Soit **seulement deux adjointes d'agence départementale parmi la trentaine de rédacteurs en chef et rédacteurs en chef adjoints, secrétaire général de la rédaction, responsables d'une édition départementale et leurs adjoints, chefs de service,…** Sans parler de l'absence totale de femmes journalistes à des postes de responsabilité à La Nouvelle République des Pyrénées, au Petit Bleu et au Midi Olympique.

Et **lorsque la direction choisit (très exceptionnellement, on vous rassure) d'embaucher des journalistes femmes en CDI, c'est uniquement dans les "petites" sociétés du groupe qui ont des grilles de rémunération au raz des pâquerettes !** Soit à Dépêche Hebdo où est appliquée la grille des hebdomadaires régionaux, ou à Dépêche News où est appliquée la grille des agences de presse. Deux entreprises de l'UES Dépêche qui ne comptent aucun accord collectif : pas plus sur le temps de travail (pas de jours RTT) que sur les salaires, la progression automatique ou tout autre sujet.

**discrédit et déshonneur**

Dès 2006, déjà, nous demandions « à ce que la direction prenne conscience de cette discrimination salariale flagrante et procède à un rattrapage de cette situation qui ne va pas en s'améliorant ».

L'an dernier encore, nous émettions des remarques et des préconisations au DRH, lors d'une réunion sur l'égalité professionnelle pour que la direction cesse d'aggraver cette situation intolérable. Peine perdue. La direction persiste et signe. **Le DRH, comme pour justifier son inaction expliquait : "Il s'agit d'un phénomène culturel à la rédaction"**. Naïvement on pouvait penser justement que **le rôle d'un DRH est aussi de donner des directives, des consignes ou au besoin d'intervenir dans les choix, les nominations ou les promotions pour infléchir un atavisme "culturel", par ailleurs condamnable lorsqu'il s'agit de discrimination sexiste**. Bref, qu'il pouvait agir s'il le voulait. Il n'en est rien. Comme son prédécesseur, **le DRH ne bouge pas le petit doigt pour que le sexisme avéré des dirigeants de la rédaction cesse de se propager et de se transmettre à La Dépêche comme une maladie sexuellement transmissible et contagieuse**. Cette année, la direction, une nouvelle fois, a concédé une rencontre avec la commission égalité-professionnelle du comité d'entreprise, le 13 décembre 2016, soit en toute fin d'année. A la question: Quelles actions avez-vous menées en 2016 ? Pas de réponse. **L'immobilisme coupable persiste**.

**Plusieurs journalistes femmes de l'UES Dépêche font actuellement valoir en justice pour discrimination salariale. Deux autres ont déjà gagné leur procédure par le passé.** Au regard de la réalité des chiffres exposés ci-dessus, cela n'a hélas rien de surprenant. Mais **comment se satisfaire de quelques procédures, même gagnantes, en lieu et place d'une vraie politique tournant désormais le dos à la discrimination sexiste** au sein des rédactions de La Dépêche.

Le fait d'avoir depuis plusieurs mois, à la tête de l'entreprise, une femme qui pourrait être sensible à ces questions permettra-t-il enfin de faire évoluer le logiciel machiste des dirigeants de la rédaction ? Ce pourrait être le seul espoir face à un constat affligeant et désespérant qui, par ailleurs, ne peut que porter le discrédit voire le déshonneur sur l'ensemble de l'entreprise.

**SNJ section Dépêche** ***Tél., fax, répondeur : 05.62.11.35.04. email :*** snj.ddm.midipyrenees@gmail.com